LA REUNION DU COMITE EXECUTIF DU FORUM DES INSTANCES DE REGULATION DE L'AUDIOVISUEL DE L'ORGANISATION DE LA COOPERATION ISLAMIQUE (IBRAF)

29 Septembre 2017, Istanbul-TURQUIE

COMPTE RENDU

La Réunion du Comité Exécutif du Forum des Autorités de Régulation de l'Audiovisuel de l'Organisation de la Coopération Islamique (IBRAF) a eu lieu le 29 Septembre 2017 à İstanbul avec la participation des délégations de l'Albanie, de l'Azerbaïdjan, du Bénin, de la Centrafrique, de la Gambie, de l'Indonésie, du Liban, du Maroc, de la Mauritanie, du Pakistan, de la République Turque de Chypre du Nord, du Sénégal, de la Somalie, du Tchad, de la Turquie, de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) et également avec celle des représentants de l'Union des Radiodiffusions des Etats Islamiques (IBU) et du Forum des Autorités de Régulation de la Mer Noire (BRAF) en tant qu'observateurs.

La Réunion du Comité Exécutif est ouverte, suite à la distribution de l'ordre du jour aux participants, par le souhait de bienvenue du Maitre de Conférences Monsieur Hamit ERSOY, Secrétaire Général de l'IBRAF et Membre du Conseil Supérieur de la Radio et de la Télévision de Turquie (RTÜK).

Les délégations ont manifesté leur contentement à propos de leur participation à cette réunion tenue à Istanbul.

Le projet de l'ordre du jour a été adopté sans objection et sans proposition d'ajout suite à sa soumission par le président de session Monsieur ERSOY, à l'approbation des délégués. L'ordre du jour de la réunion, tel qu'il a été adopté, figure à l'annexe I.

Dans son discours inaugural, le Secrétaire Général de l'IBRAF a exprimé ses soucis sur la difficulté à obtenir les coordonnées des représentants des Etats Membres de l'IBRAF et souligne l'importance de joindre les personnes de contacte de chaque pays membre au regard de l'organisation des réunions à venir.

Le Secrétaire Général, rappelant que l'IBRAF a été chargé de la mission d'"Observatoire de l'Audiovisuel" pour l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) durant la Réunion des Ministères de l'Information à Djeddah en 2016, a mis l'accent sur les travaux préparatoires nécessaires à cet égard. Soulignant l'importance d'accroitre la coopération et d'établir un réseau de communication solide entre les pays membres, il a indiqué que la collecte des données essentielles sur les fournisseurs de service de média constituait l'une des obligations fondamentales pour les Etats Membres. Cependant il a insisté sur l'exigence de l'instauration d'un flux de données fiables entre les fournisseurs de service de média dans le but de répondre promptement, en cas de nécessité, aux éventuelles demandes de coopération. Les affirmations du Secrétaire Général sont accueillies favorablement par tous les délégués.

Les délégués se sont réjouis de la proposition du transfert de la présidence tournante de l'IBRAF au Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin (HAAC) Monsieur Boni Tessi ADAM, assurant actuellement la présidence du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (ACRAN) et dont la candidature au nom du Groupe Africaine est acceptée par tous les délégués.

Les délégués se sont notamment félicités de la déclaration de candidature de Monsieur Boni Tessi ADAM, à la présidence tournante de l'IBRAF.

M. Abdel Hadi MAHFOUZ, le Président du Conseil National de l'Audiovisuel (CNA) du Liban, a attiré l'attention sur le fait d'harmoniser les lois nationales en alléguant l'utilisation fréquente du placement de produit dans les séries turques exportées.

Suite aux remarques du représentant de l'OCI Abdulhamit SALHI et des représentants de l'IBU sur la nécessité de l'interprétation simultanée au cours des réunions du Comité Exécutif, le Secrétaire Général a expliqué que celle-ci était seulement assurée au cours des réunions annuelles de l'IBRAF dans les 3 langues de travail officielles (anglais, français, arabe).

En réponse à la question « IBRAF est-il une plate-forme politique ? » adressée par les représentants de l'IBU, le Secrétaire Général a déclaré que l'IBRAF était un forum fournissant des possibilités de coopération entre les pays membres et ainsi qu'un lieu de partage d'informations et d'expériences sur les problèmes communes dans le domaine de l'audiovisuel et qu'il était bien loin d'être une plate-forme politique.

Par la suite le Secrétaire Général a informé tous les délégués sur le déroulement de la réunion annuelle d'une durée de deux jours en précisant que la première partie de la première journée était consacrée à une conférence internationale alors que dans sa deuxième partie et dans la première partie de la journée suivante se tenaient les débats de la réunion annuelle; la demi-journée restante était réservée aux activités sociales.

La suggestion du représentant de l'OCI « La Technologie Rapidement Changeante et la Conformité Législative » et celle du représentant du Maroc « l'Education dans les Médias » comme futurs thèmes de discussion de la prochaine réunion annuelle ont été notées par le Secrétaire Général aux fins de les transmettre officiellement au nouveau Président élu.

Les délégués ont exprimé leur accord quant à la proposition d'inviter les homologues de l'IBRAF aux prochaines réunions annuelles comme la Plate-forme Européenne des Instances de Régulation (EPRA), le Réseau des Instances de Régulation Méditerranéennes (MNRA) et le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (ACRAN).

Suite à la proposition du Président de CNA sur la possibilité pour IBRAF d'assurer la médiation en cas de différend entre les Etats Membres de l'OCI, le Secrétaire Général a expliqué que l'IBRAF avait deux missions principales pour le monde Islamique; Sa première mission consistait à créer un forum permettant aux Etats Membres de coopérer par le biais d'échanges d'informations et d'expériences dans le domaine de l'audiovisuel et sa deuxième était de promouvoir la coopération et les échanges culturels entre les différents Etats au moyen des productions audiovisuelles comme des films, séries et documentaires. Convaincu que l'Islam est le garant de l'égalité parmi tous les êtres humains, il a noté que le but fondamental de l'IBRAF était de renforcer la fraternité et la solidarité en s'opposant à la discrimination fondée sur l'ethnie et la secte. A cet égard le Secrétaire Général a annoncé que l'un des

principaux objectifs de l'IBRAF était d'élaborer une Convention d'OCI en matière de la diffusion audiovisuelle qui interdit à tout pays ou groupe social de diffuser des contenus contre les valeurs de tout pays ou groupe social pour tout motif, et que, bien au contraire, garantit de diffuser des contenus qui font prévaloir des valeurs communes comme la tolérance, solidarité et fraternité. Les délégués ont exprimé leur accord avec la proposition du Secrétaire Général.

Tous les délégués ont exprimé leur profonde gratitude tout en adressant leurs remerciements au Conseil (RTÜK) et au Secrétaire Général de l'IBRAF pour l'hospitalité et la réussite de la réunion.

La réunion a été clôturé après que tous les participants aient présenté en personne au Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) leurs vœux de réussite dans ses fonctions à la présidence de l'IBRAF.